



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes
Séance du vendredi 20 décembre 2024

N° 1 – D. 20.12.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt décembre à neuf heures, le conseil académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur PERRIER Pascal, doyen d'âge des personnels élus au conseil académique de l'Université Grenoble Alpes.

Point à l'ordre du jour :

1. Election du président du CAc

Membres présents : BASTIN-HAMMOU Malika, CHANUSSOT Jocelyn, CLASTRES Cédric, CROSS Benjamin, DESCHAMPS Bérangère, DUBOC Carole, DUMESTRE-PERARD Chantal, GALLAY Thierry, MILET Anne, MORAND Patrice, PARMENTIER Guy, PERRIER Pascal, PINSAULT Nicolas, SEIDELIN Signe, TOURANCHEAU Bernard, VANIER Léo, VAUFREYDAZ Dominique, BOURREL Romain, BRETON Jean, BRUN-WAUTHIER Anne-Sophie, CARNEL Jean-Stéphane, DE ROSNY Eve, DELAVAL Gwenaël, DEPAU Giovanni, GALLOT-LAVALLEE Olivier, LANGER Max, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, ORSINI Sarah, ROME Claire, SADOUX Stéphane, TUBBS Emily, VANHAVERBEKE Cécile, BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie, GERBAUD Sophie, LEMASSON Germain, LERAT Hervé, RACKI Valérie, REY Benoît, VILAIN Coriandre, COURSEAUX Moïra, FABRY Iris, SAILLARD Tina, DUMON Astrid, GUIDETTI Malo, HENNEQUIN Jean Richard Claus, LEUILLIER Adrien, MOREAU Ulysse, RAMBAUD Sarah, WARIN Malo, BORDAS Christian, CHANDEZON Frédéric, NEVES Manuel.

Membres représentés : BEULANDE-BARRAUD Véronique (donne procuration à TOURANCHEAU Bernard), BOUILLET Laurence (donne procuration à MARTINEZ MARCOUX Marie-José), CHACHOUA Abdelhamid (donne procuration à BRETON Jean), DJERIDI Henda (donne procuration à DEPAU Giovanni), KERFA Sonia (donne procuration à VAUDREYDAZ Dominique), ORSINI-SAILLET Catherine (donne procuration à VANIER Léo), BOUDJADA Nassira (donne procuration à PINSAULT Nicolas), CASTEBRUNET Hélène (donne procuration à GALLOT-LAVALLEE Olivier), DECHAMP Gaëlle (donne procuration à ROME Claire), DEMEILLIEZ Marie (donne procuration à VILAIN Coriandre), DEPRET Christian (donne procuration à PARMENTIER Guy), DEVYVER Baptiste (donne procuration à MILET Anne), EVSTRATOV Alexey (donne procuration à PERRIER Pascal), SPANO Monika (donne procuration

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

à DE ROSNY Eve), CHALON Nathalie (donne procuration à LERAT Hervé), GIROUD Séverine (donne procuration à LEMASSON Germain), VALARCHER Olivier (donne procuration à RACKI Valérie), VIGNAL Laure (donne procuration à SEIDELIN Signe), ABADIE Théo (donne procuration à FABRY Iris), KLEIN Jérémie (donne procuration à ORSINI Sarah), PERROT Manolis (donne procuration à COURSEAU Moïra), SAILLET Angélique (donne procuration à DELAVAL Gwenaël), BERIO Clémence (donne procuration à SAILLARD Tina), GEIBEN Héloïse (donne procuration à HENNEQUIN Jean Richard Claus), SOEHNLEN Gabriel (donne procuration à RAMBAUD Sarah), QUELIN Léa (donne procuration à LEUILLIER Adrien), RICHARD Louison (donne procuration à WARIN Malo), MAGNANI Emanuela (donne procuration à LANGER Max).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'UGA,

Considérant que conformément à l'article 46 des statuts de l'UGA, Monsieur LAKHNECH Yassine, président de l'UGA, propose la candidature de Monsieur SLAMA Serge aux fonctions de président du conseil académique ;

Considérant que Monsieur SLAMA Serge a été invité à se présenter et à répondre aux questions des conseillers ;

Considérant qu'à l'issue de l'échange avec les conseillers, il a été procédé au vote ;

Considérant que la majorité requise est la majorité absolue des membres présents ou représentés du conseil académique ;

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	92
Membres présents	53
Membres représentés	28
Nombre de votants	81
Voix favorables	72
Voix défavorables	9

Au regard des votes, Monsieur SLAMA Serge est élu président du conseil académique au premier tour de scrutin à la majorité absolue des membres présents et représentés du conseil académique.

Publié le : 14/01/2025
Transmis au Rectorat le : 14/01/2025

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 20 décembre 2024

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services adjoint
Karim SELLAMI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.